

Règlement du 19^{ème} Open d'Échecs de Bourg

Article 1^{er} : tournoi

Le Cercle d'Échecs Bressan organise le 19^{ème} Open d'Échecs de Bourg, le 1er mai 2019.

Cet open se déroule sous la forme de deux tournois en cadence rapide, ouvert à tous licencié A ou B à la Fédération Française des Échecs. Le tournoi A (homologation FFE 48391) est ouvert à tous. Le tournoi B (homologation FFE 48392) est ouvert à tout joueur ayant un Elo rapide FIDE ou estimé inférieur ou égal à 1400.

Le tournoi sera comptabilisé pour le Elo Rapide FIDE de juin 2019.

Article 2 : règles

Les règles du jeu de la FIDE, version du 1^{er} janvier 2018, Annexe A pour le jeu rapide, régissent le tournoi.

Article 3 : appariements

Les appariements se font au Système Suisse, à l'aide du logiciel PAPI, version 3.3.5, à l'aide des classements publiés au 1^{er} mai 2019 (selon les données disponibles le jour du tournoi).

Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur :

- 1/ Le classement Elo Rapide FIDE, car le Elo Rapide FFE n'est plus publié pour les joueurs ayant un Rapide FIDE, à défaut
- 2/ Le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut
- 3/ Le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE

Seront appariés à la ronde 1 les joueurs ayant fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant 9h45.

Les joueurs ne satisfaisant pas ces obligations ne pourront être appariés qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes à la cadence 20 minutes KO.

Article 4 : horaires

Le pointage a lieu de 9h00 à 9h45.

La première ronde a lieu à 10h00. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes du matin sont 11h00 et 12h00.

La première ronde de l'après-midi a lieu à 13h30. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes sont 14h30, 15h30 et 16h30.

La remise des prix aura lieu aussi tôt que possible après la dernière ronde (vers 17h30).

Par respect pour les joueurs et les accompagnateurs, en particulier pour ceux venant de loin, les organisateurs s'engagent à respecter les horaires et faire en sorte que la remise des prix soit terminée à 18h15.

Tout joueur se présentant à l'échiquier avec plus de 20 minutes de retard sera déclaré forfait pour la ronde en cours.

Article 5 : pré-inscription

Le pointage avant 9h45 est obligatoire.

Les inscriptions sur place ne seront acceptées que si le nombre maximal de joueurs (160) n'est pas dépassé.

Article 6 : droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 16€ pour les plus de 20 ans et 8€ pour les jeunes. Pour les inscriptions antérieures au 15 avril 2019, ces montants sont 12 € et 6 €. L'inscription est offerte pour les GM, MI, GMF et MIF.

Article 7 : prix

Les prix définitifs seront affichés en annexe au présent règlement au plus tard avant la 3^e ronde du tournoi.

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : nombre de victoires, buchholz tronqué et performance.

Les prix du tournoi seront attribués à la place pour tous les classements.

Article 8 : dispositions particulières

* Les joueurs sont autorisés à proposer nulle

*Après chaque ronde, les joueurs sont tenus de communiquer le résultat de la partie à la table d'arbitrage

*Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée immédiatement à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur

*On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 9 : conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs affichée en annexe.

Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu.

Les téléphones doivent être complètement éteints, dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs.

Article 10 : arbitrage

L'arbitre du tournoi est Laurent FREYD (Arbitre International), assisté de Lionel BUDACI (Arbitre Fédéral d'Open 1) et de Xavier SAVARY (Arbitre Fédéral de Club).

Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 11 : commission d'appel

Pour présenter un appel, il faut : • En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ; • Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal. La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 1re ronde

Article 12 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Cercle d'Echecs Bressan à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les jeunes.

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs et le présent règlement.